



Paris, le 8 juillet 2010,

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **2,5 millions d'euros pour la première expérimentation jeunesse consacrée à la culture**

Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication et Marc-Philippe Daubresse, Ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives, ont lancé ce jeudi 8 juillet le premier appel à projet dédié à la culture et financé dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse (FEJ).

Intitulé « Mettre les pratiques artistiques et culturelles au service de l'autonomie des jeunes », cet appel à projet part du constat que les pratiques artistiques et culturelles des jeunes constituent un des leviers de l'accès à l'autonomie, à la socialisation, à la responsabilité et à la citoyenneté.

Les ministres se sont félicités que la culture et les pratiques artistiques puissent entrer, grâce à ce projet, dans le champ des expérimentations pour la jeunesse, ce qui est une première. Ils ont souligné par ailleurs la vocation sociale de ce projet qui permettra non seulement de garantir aux jeunes un accès à la culture sur tout le territoire, en sortant des dispositifs classiques d'avantages tarifaires, mais aussi de faire de leurs pratiques et engagements artistiques un vecteur d'insertion sociale et professionnelle.

Cet appel à projet comprend en effet 3 axes majeurs :

- un travail de mise en cohérence des activités culturelles scolaires, péri et extrascolaires et de réduction des inégalités relatives à l'accès aux offres culturelles ;
- un volet centré sur l'encouragement des pratiques artistiques et l'expression des jeunes ;
- un dernier axe dédié à favoriser l'insertion professionnelle par la pratique artistique.

L'appel à projet intégrera notamment plusieurs concours pour encourager la réalisation par les jeunes de films courts ou clips vidéos visant à revaloriser l'image des jeunes.

Les ministres ont précisé que 2,5 millions d'euros seront consacrés à ce projet dans le cadre du Fonds d'expérimentation Jeunesse (FEJ) et que cet appel à projet était ouvert dès à présent à tout porteur de projet public ou privé (hors Etat).

Les résultats de cet appel à projet seront connus début décembre, et les premières expérimentations lancées en janvier 2011.

## ANNEXE – Eléments sur le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) et la démarche d'expérimentation

**L'expérimentation est une innovation de politique sociale initiée dans un premier temps à une échelle limitée, compte tenu des incertitudes existantes sur ses effets, et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets dans l'optique d'une généralisation.**

1. **Une innovation de politique sociale...** : il peut s'agir de tester un nouveau dispositif d'accompagnement, une incitation financière plus favorable ou un supplément d'information, voire tous ces éléments à la fois ; dans tous les cas, il semble essentiel que l'innovation testée soit porteuse de sens pour les politiques sociales, c'est-à-dire qu'on puisse la situer dans les perspectives d'évolution des politiques sociales, qu'on en connaisse les présupposés et qu'on identifie les questions auxquelles elle est susceptible de répondre ; plus l'innovation testée est sophistiquée, plus il sera difficile de déterminer la part relative de chacune de ses composantes dans les résultats obtenus.
2. **Initiée dans un premier temps à une échelle limitée, compte tenu des incertitudes existantes sur ses effets...** : l'expérimentation est une mesure transitoire sur un petit groupe de population défini géographiquement ou sur la base d'autres critères ; elle doit aboutir à une décision politique ;
3. **Et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets...** : cela suppose que n'existent pas de biais dans la sélection des bénéficiaires et que ces bénéficiaires soient comparables à un groupe de non bénéficiaires ; cela suppose également que le groupe des bénéficiaires ait atteint une taille critique ;
4. **...dans l'optique d'une généralisation** : divers mécanismes peuvent limiter l'interprétation que l'on fait des résultats d'une expérimentation, dans l'optique d'une généralisation :
  - ▶ le groupe de bénéficiaires peut ne pas être représentatif de la population générale ;
  - ▶ le contexte dans lequel il se situe peut ne pas être comparable à l'ensemble de la société ;
  - ▶ le fait pour les bénéficiaires de savoir que l'évolution de leur comportement sera mesurée peut biaiser les résultats ;
  - ▶ plus généralement, la diffusion de l'information n'est pas identique dans la mise en œuvre d'un nouveau dispositif à une petite échelle et quand le dispositif est national, ce qui peut également biaiser les résultats.

L'article 25 de la loi généralisant le RSA du 1er décembre 2008 a prévu la création d'un "Fonds d'Expérimentation pour la jeunesse". Ce fonds est "doté de contributions de l'État et de toute personne morale de droit public ou privé qui s'associent pour définir, financer et piloter un ou plusieurs programmes expérimentaux visant à améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de seize à vingt-cinq ans".

Son budget a été porté à 150 millions euros sur deux ans (60M euros en 2009 / 90M euros en 2010) qui seront consacrés aux expérimentations sur la politique de la jeunesse. A cela s'ajoute la contribution de Total à hauteur de 50 millions d'euros et celle de l'UIMM à hauteur de 3 millions d'euros.

Le 2 juin 2009, la Fondation Total et le Ministère de la jeunesse ont signé un partenariat de 6 ans pour développer des actions expérimentales en faveur de l'éducation et de l'insertion des jeunes. Ce partenariat a pris la forme d'un soutien financier de 50 millions d'euros sur la période 2009-2014 (25 millions en 2009 puis 5 millions par an). Dans ce cadre, la Fondation contribue actuellement au financement de près de 90 projets expérimentaux répartis sur l'ensemble du territoire et portant sur des thématiques clés dans le parcours d'insertion des jeunes : accès au permis de conduire, égalité des chances et lutte contre les discriminations, accès aux soins, diversification des choix d'orientation scolaire et professionnelle des filles, prévention précoce des ruptures dans l'éducation et la formation, aide à la création d'entreprise. L'appel à projets « Favoriser le parcours des jeunes vers l'autonomie par les pratiques artistiques et culturelle » permet à la Fondation, active depuis de nombreuses années auprès des acteurs institutionnels et associatifs pour permettre aux jeunes un accès à la culture et une découverte de ses métiers, de donner une nouvelle dimension à son engagement.

Créée en 1992, la Fondation Total intervient depuis 2008 dans trois grands domaines d'action : la solidarité (santé et éducation), la culture (patrimoine et grandes expositions) et l'environnement (biodiversité marine). En France, et hors de France, elle apporte sa contribution à des projets conçus avec ses partenaires (associations, institutions, ONG), et à des initiatives proposées par les collaborateurs de Total dans le domaine de la solidarité et de l'environnement.